



Commune du Chenit - Demande d'autorisation



Formulaire à remplir et à transmettre à la Commune pour tout projet de construction, d'équipement ou de démolition, intérieur ou extérieur, souterrain ou en surface.

Intervenants du projet

	Propriétaire(s)*	Maitre d'ouvrage*	Mandataire*
Nom			
Prénom			
Adresse			
NP/Lieu			
Tel.			
E-mail			

*Propriétaire : Personne(s) Propriétaire(s) de la parcelle / Maître d'ouvrage: Personne qui commande les travaux / Mandataire: Personne en charge du suivi technique des travaux.

Données du projet

Description du projet:.....

.....

.....

Parcelle:

N° ECA du bâtiment:

Adresse:

Conditions légales du projet (cocher la case lorsque la condition est remplie)

<input type="checkbox"/>	L'ampleur du projet répond à la définition d'objet pouvant être dispensé d'enquête publique selon l'art. 72d RLATC ou d'objet de minime importance selon l'art. 68a RLATC.
<input type="checkbox"/>	Projet implanté en zone à bâtir <ul style="list-style-type: none">• https://www.geo.vd.ch - Thème Aménagement
<input type="checkbox"/>	Le projet ne porte pas sur un bâtiment hébergeant des activités professionnelles
<input type="checkbox"/>	Le projet n'empiète pas sur une servitude
<input type="checkbox"/>	Les voisins potentiellement impactés ont été avertis et estiment que le projet ne porte pas atteinte à leurs intérêts privés.
<input type="checkbox"/>	Le projet ne porte aucune atteinte à un intérêt public prépondérant tel que la protection de la nature, du paysage, des régions archéologiques, des sites naturels ou construits et des monuments historiques dignes de protection.

*RLATC : Règlement d'Application de la loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions

Définition du type d'autorisation

- Toutes les conditions précédemment mentionnées sont remplies.
- > Sous réserve d'enjeux nécessitant une autorisation spéciale cantonale (dangers naturels, protection des eaux souterraines...) le projet peut faire l'objet d'une demande d'autorisation simplifiée en transmettant le présent formulaire accompagné des annexes requises.

Si une des conditions précédente n'est pas remplie, le projet doit faire l'objet d'une demande d'autorisation complète en ligne via la plateforme cantonale : <https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/demander-un-permis-de-construire/>

Annexes requises :

- Extrait du plan de situation cadastral indiquant la parcelle impactée et les travaux prévus
Disponible ici : <https://www.geo.vd.ch> - Thème Mensuration Cadastrale
- Diagnostic amiante - Uniquement si les travaux prévoient des opérations de démolition intérieures ou extérieures sur un bâtiment construit avant 1991
- Calcul de la valeur U - Uniquement pour des travaux relatifs à l'isolation périphérique d'un bâtiment (façade, toiture, fenêtres...).
- Plans du projet cotés et à l'échelle (situation, coupe, élévation)
- Le cas échéant prospectus technique de l'installation
- Lettre d'accord des voisins directement impactés
- Formulaire 43 d'annonce du responsable assurance qualité en protection incendie
Disponible ici : https://www.vd.ch/uploads/tx_vdfilesdb/QP_12.pdf

Le Bureau technique communal se réserve la possibilité de demander tout document complémentaire nécessaire à la bonne compréhension du projet.

Cadre légal :

Dans tous les cas le projet doit respecter le cadre légal en vigueur :

Fédéral : <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/droit-federal/recueil-systematique.html>

Cantonal : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/accueil>

Communal : <http://www.communeduchenit.ch/DocAnnexes/Regl-PlanExtension.pdf>

Délais et émoluments:

A réception du dossier complet et correctement rempli l'autorisation de construire vous parviendra dans un délai de 1 mois.

Emoluments pour traitement du dossier 100.-

Signatures:

	Propriétaire(s)*	Maitre d'ouvrage*	Mandataire*
Lieu			
Date			
Signature			

Dossier complet à renvoyer à l'adresse suivante :

Commune du Chenit

Bureau technique communal

CP 128

1347 Le Sentier

Tel: 021 845 17 30